

LIONS CLUBS
INTERNATIONAL
DISTRICT MULTIPLE 103



COMMISSION NATIONALE HUMANISME CULTURE
FRANCOPHONIE

CONCOURS D'ELOQUENCE FRANCOPHONE **2019-2020**

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1-Préambule

Depuis trente ans (1989), les clubs LIONS de France organisent chaque année un concours d'éloquence.

En parallèle à ce concours, et dans l'objectif de promouvoir la Francophonie, le District Multiple 103 France, organise un concours d'éloquence francophone ouvert aux jeunes étrangers des pays sélectionnés par le Conseil des Gouverneurs.

Ce concours offre ainsi aux jeunes désireux de discourir, l'opportunité de mettre en pratique l'exercice oral de la langue française en révélant devant un auditoire leur potentiel d'expression et leurs capacités à développer leur argumentation sur un sujet donné.

Cette année ce concours est ouvert aux pays du **bassin méditerranéen** ainsi qu'à la **Suisse**, la **Belgique** et l'**Allemagne**. Le nombre de candidats est limité à 10. Dans l'hypothèse où le nombre de candidats dépasserait cette limite de 10, une sélection basée sur l'examen des dossiers sera mise en place.

Article 2- Conditions de participation

Les pays souhaitant participer doivent promouvoir le concours auprès des établissements scolaires de leur pays, par l'intermédiaire de leurs districts et de leurs clubs.

Le concours est ouvert à tous les jeunes âgés de 16 ans révolus et de moins de 21 ans au jour de la finale nationale, le 22 mai 2020 et de nationalité non française.

Chaque pays a ainsi la possibilité de présenter et parrainer un candidat et un seul.

Les candidats auront à prononcer, en public, un discours de 8 à 10 minutes sur le thème suivant, retenu pour le concours 2020 :

« *L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine, et la haine conduit à la violence* »

de AVERROES (1126 – 1198)

Article 3 - Organisation

A- CHRONOLOGIE

Ce concours se déroule en trois phases :

- 1^{ère} phase (facultative) : Présélection des candidats au niveau des clubs, des zones, des régions, des districts

Elle est organisée par les clubs, les zones ou les districts.

- 2^{ème} phase : Sélection du candidat du pays.

Elle est organisée par chaque pays participant.

Pour les phases 1 et 2, un règlement particulier, respectant les règles du présent règlement sera établi par le gouverneur ou le conseil des gouverneurs du pays concerné.

- 3^{ème} phase : Sélection du Lauréat final

Elle est organisée par le district Multiple 103 France à l'occasion de sa Convention Nationale.

B- COMPOSITION DE JURY (5 MEMBRES)

Préconisations relatives aux jurys :

Pour la sélection du candidat du pays, aucun des membres du jury ne doit appartenir à un Lions Club présentant un candidat. Le jury sera présidé par un Lions désigné par le Gouverneur ou le Conseil des Gouverneur du pays concerné.

La composition conseillée est la suivante :

- Un avocat
- Un journaliste
- Un enseignant
- Le Lions désigné président du jury.

C- NOTATIONS :

Une grille de notation, servira de base d'évaluation au jury, avec la répartition suivante de points :

- l'éloquence sur 11 points,
- le fond sur 6 points
- et la présentation du candidat sur 3 points.

Afin de juger sur des critères communs, les membres des jurys doivent avoir reçu l'imprimé "Cotation du Concours d'Eloquence" qui servira également lors de la finale à la Convention Nationale du DM 103 France

Un rappel sera fait par le président à tous les membres du jury qu'ils ne doivent pas noter une épreuve orale de philosophie mais qu'ils sélectionnent un Lauréat d'un Concours d'Eloquence.

D- SELECTION DU PAYS

Après avoir entendu chacun des concurrents, le jury désignera le gagnant qui deviendra le "lauréat du pays". Il ne pourra pas y avoir de candidat «ex-æquo».

Chaque pays pourra éventuellement récompenser, à sa charge, ses meilleurs candidats

Les pays participants adresseront au Président de la Commission Nationale Humanisme, Culture, Francophonie du DM 103 France, au plus tard le **1^{er} mars 2020**, le dossier complet de leur lauréat comportant la fiche d'inscription, une copie de leur carte d'identité ou passeport, ainsi qu'une photo d'identité numérisée.

E- CONVENTION NATIONALE

La troisième phase se déroulera lors de la Convention Nationale des LIONS Clubs de France, qui aura lieu à Marseille **les 22 et 23 Mai 2020** entre tous les lauréats des pays participants.

Les frais de déplacement des candidats sont pris en charge par le pays qu'ils représentent.

Le District Multiple 103 France prendra en charge les frais d'hébergement pour la nuit du 21 au 22 mai sur la base d'une chambre pour deux candidats et le diner du 21 mai au soir. L'hébergement du lauréat finaliste (uniquement) sera pris en charge pour la nuit du 22 au 23 mai. Ses repas seront pris en charge du 22 au 23 mai à midi.

Le candidat est invité le vendredi 22 mai à participer au Diner de Gala : Soirée de l'amitié

Article 4- Déroulement de la finale DÉROULEMENT DU CONCOURS

La finale du Concours d'Eloquence 2018-2019 se déroulera **le vendredi 22 Mai 2020**, à la Convention Nationale de Marseille de la façon suivante :

Le vendredi après-midi, après tirage au sort de l'ordre des candidats, chacun d'entre eux effectuera la même prestation que celle effectuée pour sa sélection par son pays dans une salle ouverte au public et devant un jury composé :

- d'un avocat,
- d'un journaliste,
- d'un enseignant,
- du président national des LEO ou son représentant
- du Gouverneur responsable de la commission Humanisme, Culture, Francophonie ou de son représentant (Président du jury).

A l'appui de la grille de notation et après délibérations, le jury désignera et classera les trois meilleurs candidats. Il ne pourra pas y avoir de candidat «ex-æquo».

PRIX RÉCOMPENSES

Les prix seront pour le lauréat de 800 €, le deuxième 500 € et le troisième 300 € et un diplôme avec leur classement.

Article 5- Participation

Le gagnant de ce Concours d'Éloquence francophone ne pourra plus se représenter.

Le lauréat aura l'obligation d'une nouvelle prestation devant l'ensemble des membres présents à la Convention Nationale le 23 mai.

Article 6- Engagement

Le fait de participer au présent concours implique pour les pays participants l'acceptation du présent règlement et des décisions des jurys du LIONS Clubs International.

Article 7- Droit d'auteur et droit d'image Engagement

Chacun des candidats participant au concours accepte par avance que le texte de son discours, son enregistrement sonore ou vidéo soit éventuellement publié et utilisé gracieusement par le LIONS Clubs International pour la promotion de ses actions. Il déclare sur l'honneur que son droit d'auteur n'a fait à ce jour l'objet d'aucune autre convention et qu'il demeure libre d'en disposer. Le candidat (ou son représentant pour les mineurs) autorise pendant toutes les phases du concours la prise de photos et de vidéo et la publication sans contrepartie financière des images sur lesquelles il apparaît, ceci, sur tous supports (presse-écrite, audiovisuel, informatique, internet ...) et sans limitation de durée, dans le cadre de la promotion du concours d'éloquence francophone et des actions organisées par le LIONS Clubs International.

Article 8- Annulation

Le District Multiple 103 France ne pourra être tenu pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, ce concours devait être annulé.

Montpellier 23 mai 2019

GOUVERNEUR

Commission nationale
Humanisme Culture Francophonie
2019-2020

Basile ELIEZER

District Côte d'Azur Corse

PRÉSIDENT

Commission nationale
Humanisme Culture Francophonie
2019-2020

Ichkhan KHATCHERESSIAN

District Centre-Sud